

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 952

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

424 901 478 RCS Lyon.

ALLCOM.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 8000.00 EUR.

Adresse : 51 ter, rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE OLYS Société par actions simplifiée au capital de 1.085.372

euros Siège social : Immeuble l'@dresse, 51 ter, rue de Saint Cyr - 69009 LYON 320 387 483 RCS

LYON ET ALLCOM Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros Siège social : Immeuble l'@dresse ; 51

ter, rue de Saint Cyr - 69009 Lyon 424 901 478 RCS Lyon AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous

seing privé en date à Lyon du 21 novembre 2017, La société Olys, société par actions simplifiée au capital de

1.085.372 €, dont le siège social est situé à Lyon (69009), Immeuble l'@dresse 51 ter, rue de Saint Cyr et

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 320 387 483, et la société Allcom,

société à responsabilité limitée au capital 8.000 €, dont le siège social est situé à Lyon (69009), Immeuble

l'@dresse 51 ter, rue de Saint Cyr et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le

numéro 424 901 478, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société Allcom (absorbée) par la

société Olys (absorbante). La société absorbée ferait apport à la société absorbante de la totalité de son actif, soit

89.229 €, à charge de la totalité de son passif, soit 79.579 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 9.650 €. La

société absorbante détenant la totalité des 800 parts de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune

augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Toutes opérations actives et passives,

effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion,

seront prises en charge par la société absorbante. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le

projet de fusion a été déposé le 21 novembre au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom de société Olys

et de la société Allcom. Pour avis.